

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du 13 février 2018 à Chevreuse

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BARBOTIN Conseil régional Ile-de-France
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CHEVRIER Conseil régional Ile-de-France
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES LE LAGADEC et MONTET et MM BARONE, HARDY, POUZERGUES, ROCHER et STEPHAN.

Absents excusés :

- M. BENIZE Conseil départemental des Yvelines
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France

Pouvoirs :

Mme DARCOS	à	M. VANDEWALLE
M. VIGIER	à	M. POUPART
Mme BOONE	à	M. DE WINTER

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 12 décembre 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Lors du dernier Bureau, Mme GIOBELLINA a posé une question sur le Contrat de Parc :

Mme Giobellina s'interroge sur la reprise par la Région des participations départementales, ce qui fragilise la gouvernance partagée du syndicat mixte. Elle estime que cela crée un précédent parmi les PNR français. Le schéma type idéal d'une structure de gouvernance qui soit l'émanation de tous les acteurs du territoire est mise à mal. Mme Giobellina s'interroge également sur le statu quo relatif aux EPCI, pourquoi ne participeraient-ils pas au financement du Parc par une cotisation ? M. Vandewalle répond qu'il n'y a pas consensus sur ce point, il craint que les communes n'estiment être doublement mises à contribution si on ouvre les cotisations aux EPCI. Pourtant estime Mme Giobellina, les missions du Parc portent sur des domaines de compétences souvent dévolus aux EPCI. Le syndicat mixte du Parc apporte une ingénierie sur ces domaines de compétences, il serait légitime de veiller à une juste rétribution par l'échelon de collectivités directement concerné.

Elle souhaite des précisions sur le possible désengagement du Département des Yvelines. M. Vandewalle lui confirme que le CD78 a signé une charte qui engage la collectivité jusqu'à 2026. Le président du Parc confirme qu'il n'y a pas de délibération départementale qui acte le désengagement du département qui reste concerné par la clôture du précédent contrat de Parc, les conventions transitoires des années 2014, 2015, 2016, 2017 et peut-être par une convention bilatérale à venir pour l'année 2018 à l'instar de la convention en préparation entre le département de l'Essonne et le Parc.

2. Validation des aides attribuées par la Commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 8 janvier 2018

Plantation d'arbres fruitiers (Janvry)

La commune de Janvry sollicite une subvention du Parc naturel au titre de la « Création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique » (aide n° 6-3) destinée à subventionner la plantation d'arbres fruitiers sur les espaces publics communaux.

Montant des travaux estimés à 1 100 € HT, subvention du PNR : 660€

Cette aide est attribuée à l'unanimité.

3. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 19 janvier 2018

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse

- Modernisation de menuiserie Benoit Total à Montfort l'Amaury – **M Benoit TOTAL**
 - Création d'un showroom, travaux d'aménagement du nouvel atelier : 34 982 € HT
 - Subvention accordée : 5 247 €
 - 2 623.50€ provenant du fonds PNR
 - 2 623.50€ provenant du fonds FISAC (sous réserve d'accord du FISAC)
- Création d'une laverie automatique, SAS ELLS à GIF-sur -Yvette – **M Snaïbi KABACH**
 - Aménagement de la boutique : 19 000 € HT
 - Subvention accordée : 2 850 € (provenant du fonds PNR)

Energie

Conseil en Energie Partagé (CEP) réalisé par l'ALEC SQY - Bullion phase 2.1 année 2018 :

- Montant de la dépense = 2 516.23€
- Montant de l'aide de Parc (50%) = 1258.12€

Ces aides sont attribuées à l'unanimité.

4. Financement participatif : restaurant l'Ermitage à Senlisse

A la suite d'un glissement de terrain, le restaurant l'Ermitage situé aux Vaux de Cernay sur la commune de Senlisse, a dû stopper brutalement son activité. Un arrêté de péril a été signé par le Maire de Senlisse. Une procédure est en cours avec le gestionnaire de la parcelle forestière domaniale (ONF) pour réhabiliter le site. Pour faire face à cette période d'inactivité et au-delà de la couverture de l'assurance, M. Fouquet, appuyé par la Commune et des associations locales, souhaite lancer une collecte de financements participatifs.

Les membres du Bureau s'interrogent sur le rôle du Parc dans ce type de circonstances et sur la possibilité d'engager de l'argent public en finançant directement le restaurant. Mme AUBERT établit une comparaison avec l'incendie de la Jardinerie du Mesnil : la commune a aidé matériellement la collecte mais n'a pas versé de subvention.

Les membres du Bureau décident donc d'attribuer une subvention portant uniquement sur les frais de mise en place d'une collecte de financement participatif. Le montant de ces frais peut varier entre 350 et 1 000 € selon le montant décidé pour la collecte. Il s'agit donc d'un cofinancement standard que le Parc propose par ailleurs.

Cette subvention est accordée à l'unanimité

5. Validation des aides attribuées par la Commission Patrimoine et Culture du 24 janvier 2018

Panneaux patrimoine (Sonchamp)

5 panneaux (2 sur pieds et 3 en applique) – Montant de la subvention : 3 672 € HT

Cette aide est attribuée à l'unanimité.

Salon du Livre 2018 (Lireval)

Montant de la subvention : 2 000 € HT

Cette aide est attribuée à l'unanimité.

Diagnostic de l'église Saint-Germain d'Auxerre (Hermeray)

Objectif du projet : disposer d'une étude globale pour restaurer toute l'église et la mettre en valeur.

Obtenir une aide à la décision pour programmer sa restauration sur le long terme.

Montant de l'opération : 8 250 € HT – Subvention Parc (70%) : 5 775 € HT

M. BARBOTIN signale qu'une aide existe à la Région pour les églises. Cela pourrait donc faire doublon. M. VANDEWALLE propose que l'équipe se renseigne et que l'aide soit attribuée « sous réserve que le dossier ne soit éligible ni à un dispositif régional ni départemental ». Le Bureau accepte cette proposition.

Restauration d'une façade (Lévis-Saint-Nom)

Restauration des façades visibles depuis l'espace public d'une maison particulière, ancienne auberge du hameau.

Montant de l'opération : 43 475 € HT – Subvention Parc (20%) : 5 000 € HT

Cette aide est attribuée à l'unanimité.

6. Validation des aides attribuées par la Commission Education à l'Environnement et au Territoire par la commission du 5 février

Ecole maternelle de Méré

2 projets de classes axés sur la création et l'animation d'un jardin pédagogique à l'école. La participation financière du Parc contribuera au financement d'interventions pédagogiques et à l'acquisition de matériel de jardinage.

Classe / enseignant	Participation financière du PNR
Mme DEGRIGNY (PS/MS)	500 €
Mme ASSELIN (TPS/PS/MS)	500 €

Ecole des Mesnuls

1 projet de classe axé sur la compréhension de l'urbanisation de la commune, sur le rapport entre urbanisation et préservation de l'environnement et sur la notion d'habitat durable. La participation financière du Parc contribuera au financement d'interventions pédagogiques et à l'acquisition de petits matériels pour la réalisation d'une production finale.

Classe / enseignant	Participation financière du PNR
Mmes VACHER (CM1/CM2)	323 €

Ces aides sont attribuées à l'unanimité.

7. Attribution d'une subvention au Centre de soins pour rapaces

L'opération 909 votée au BP 2017 prévoit l'attribution d'une subvention de 15 200 € (80% du montant de l'opération) pour la restauration des volières du Centre de soins.

Les rapaces accidentés sur le territoire du Parc naturel sont depuis plus de 20 ans recueillis, soignés dans un centre de sauvegarde puis ensuite relâchés une fois rétablis dans le même secteur en pleine nature. Le Parc naturel a ainsi souvent contribué à renforcer par de tels lâchers les populations de Chouettes chevêche et effraie. Depuis 2003, ce centre de soins pour rapaces est installé à l'espace ONF Rambouillet. Il fait partie de l'Union Française des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage (UFCS), il est accueilli gracieusement par l'ONF sur 4,6 ha. Il est constitué en association type loi 1901 reconnue d'intérêt général, et le centre bénéficie d'une autorisation préfectorale.

Une fois recueillis, les rapaces blessés et en soins doivent pour se rétablir pouvoir voler en toute sécurité dans d'immenses volières aménagées spécifiquement. Aujourd'hui ces volières nécessitent d'être restaurées pour pouvoir continuer la mission de sauvegarde des rapaces. Une convention entre le Parc naturel, l'association et l'ONF encadrera la participation du Parc naturel. L'association prend à sa charge 20% du montant TTC.

Cette aide est attribuée à l'unanimité.

8. Validation des aides attribuées par le Jury de l'appel à projets « Utopies réalistes 2017 » qui s'est tenu le 16 janvier 2018

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides financières attribuées par le Jury de l'appel à projets « Utopies Réalistes 2017 » qui s'est tenu le 16 janvier 2018, sous la présidence de M. VANDEWALLE. Cet appel à projets correspond à l'aide 14-1 du Guide des aides.

Cinq projets bénéficient d'une aide financière sous forme de subvention du PNR, ainsi que d'accompagnement technique par l'équipe. M. VANDEWALLE souligne que les projets présentés lors de cette édition étaient de très bonne qualité et pertinents en termes d'innovation et de contribution à la transition écologique et énergétique.

n°2017-13 : ALRELE pour l'expérimentation d'hydrolienne au fil de l'eau

L'entreprise ALRELE basée aux Molières, permet la production d'énergie renouvelable à partir de l'eau par un système d'hydrolienne qui fonctionne avec une chute d'eau ou au fil de l'eau.

Etant donné la politique du Parc en matière de continuité aquatique, il est proposé d'expérimenter le système au fil de l'eau sur un site qu'il reste encore à définir en prenant en compte tous les paramètres écologiques, énergétiques et patrimoniaux.

Le conseil scientifique ainsi que l'IRSTEA seront associés au projet.

Subvention accordée = 15 000 euros.

Cette aide est attribuée à l'unanimité. Les membres du Bureau soulignent l'importance de la mise en place d'une évaluation pour juger des suites de cette expérimentation.

n°2017-14 : Jean-Paul Boiselet pour le « Lab Transition »

Projet de minibus itinérant, aménagé comme espace de partage de savoirs en rapport avec la transition énergétique et écologique.

Le minibus pourra accueillir des ateliers, animations, repar'café, bibliothèque, etc.

Ce projet fait également appel à de nombreux partenariats et a un financement participatif.

Subvention accordée = 6 000 euros pour l'achat et l'aménagement du minibus.

Cette aide est attribuée à l'unanimité. Mme AUBERT précise que ce projet va bénéficier d'un accompagnement rapproché de la mission Education, d'autant plus qu'il peut devenir un outil précieux pour démultiplier l'action éducative du Parc dans les communes. Il aurait été préférable que le bénéficiaire soit doté d'un bus électrique mais il n'en a pas les moyens pour le moment. Un bilan sera établi au bout d'un an.

n°2017-18 : association Enercity78 pour le projet « Toitures citoyennes en vallée de Chevreuse »

L'association basée à La Verrière propose de travailler avec le Parc pour la réalisation d'un cadastre solaire pour ensuite monter et animer la réalisation de centrales solaires photovoltaïque villageoises sur le territoire du PNR.

Subvention accordée = 1 500 euros en deux phases (750x2) pour la réalisation du cadastre solaire et l'accompagnement technique et en animation pour la réalisation des projets.

Cette aide est attribuée à l'unanimité. Le Bureau souligne que ce projet pourra par le futur prendre une forme associative plus grande, type Centrale villageoise. Il est important d'être dès à présent acteur de ce projet d'avenir.

n°2017-19 : Faiza Hajji & Emmanuel Wozniak pour le projet « eBatuta »

Il s'agit d'un projet de plateforme innovante sociale et collaborative, afin de lier les mondes du tourisme créatif et de l'artisanat. Une plateforme unique qui permet d'identifier à un même endroit les ateliers proposés par les artisans d'art et de les réserver (simplification de la gestion des paiements).

Dans un second temps eBatuta souhaite développer la possibilité de réserver son hébergement chez un partenaire (en lien avec l'association Dormir en Vallée de Chevreuse).

Subvention accordée = 4 000 euros.

Cette aide est attribuée à l'unanimité. M. VANDEWALLE précise que ce projet inclut deux partenaires solides du territoire : les associations Dormir en Vallée de Chevreuse et AAArt (Artisans d'Art).

n°2017-20 : association Homme et Nature pour le projet « Se nourrir dans une Vallée de Chevreuse d'avenir » - GPS Domaine de la Lendemain, Les Molières.

Elle a pour objet de contribuer au développement humain en lien avec la Nature. Pour cela, elle fédère et organise des activités de formation, recherche et accompagnement dans les domaines de la permaculture, des sciences du vivant et de la santé.

Le projet est en lien avec les objectifs prioritaires du Programme National de l'Alimentation favorisant une alimentation saine et pourrait être intégré au futur Projet Alimentaire Territorial (PAT) du PNR. Le projet est soutenu par les acteurs du territoire : commune des Molières, CCPL, La Lendemain.

Subvention accordée = 10 000 euros répartis en deux volets : 5 000 euros pour l'accompagnement d'une expérimentation avec les maraichers et les producteurs du territoire sur un travail de sélection de semences paysannes et 5 000 euros pour l'acquisition de matériel scientifique permettant de conduire des analyses sur la qualité nutritive des légumes.

Le site de la Lendemain se trouve au cœur d'un conflit entre la commune des Molières et la CCPL portant sur les compétences respectives des deux collectivités et sur la destination des parcelles restant inoccupées de l'ancien site TDF. Le projet présenté est « hors-sol », seul le bureau de l'association est concerné mais les membres du Bureau souhaitent que soit éclaircie cette situation avant de prendre leur décision.

Les membres du Bureau décident de reporter leur décision sur ce projet à la prochaine réunion.

9. Travaux d'entretien de la végétation des rivières du bassin versant de l'Yvette amont à réaliser au cours des mois de janvier/février/mars 2018

Le PNR assure l'entretien de rivières sur l'Yvette amont et ses affluents depuis 1989. Un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général de ces travaux autorise le PNR à intervenir sur ce territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI est détenue par les EPCI-FP. La loi de décembre dernier a instauré un délai de 2 ans à compter de 2018 pour permettre aux collectivités de s'organiser sur l'exercice de cette compétence. La CCHVC a décidé de confier au PNR la poursuite de l'exercice de la GEMAPI durant ces 2 ans. La CART s'oriente vers une continuité des missions exercées jusqu'alors. Le PNR doit donc délibérer pour approuver le programme d'entretien de l'Yvette et ses affluents pour l'année 2018. Les travaux seront réalisés cet hiver. Ils seront cofinancés par l'AESN.

Les communes concernées : Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Chevreuse, Milon-la-Chapelle, Saint-Lambert-des-Bois, Magny-les-Hameaux, Le Mesnil-Saint-Denis, Dampierre-en-Yvelines, Saint-Forget, Senlis, Cernay-la-Ville, Auffargis, Lévis-Saint-Nom, Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Elancourt, Trappes.

Les membres du Bureau décident d'entreprendre le programme d'entretien des rivières de l'Yvette amont pour l'hiver 2018 et autorise le Président à signer les marchés et tout document nécessaire à la mise en œuvre du programme d'entretien des rivières et a sollicité auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie les subventions correspondantes.

10. Mission GEMAPI sous maîtrise d'ouvrage déléguée au Parc sur le bassin versant de la Haute Yvette : détails des dépenses prévisionnelles 2018

Depuis sa création, le Parc naturel réalise des missions ayant trait à la nouvelle compétence GEMAPI désormais dévolue obligatoirement aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018 : entretien des cours d'eau, restauration de zones humides et de rivières (renaturation, rétablissement de la continuité écologique), ouvrages de rétention des eaux de ruissellement en milieu naturel et agricole... La loi autorise depuis le vote d'une proposition de loi en fin d'année 2017, le conventionnement de syndicats de rivière ou de parc avec les intercommunalités pour la réalisation de tout ou partie des différentes missions de GEMAPI.

La mission *Nature/Environnement* du Parc a élaboré des propositions précises et chiffrées pour 2018 destinées aux intercommunalités de Versailles Grand Parc, Saint-Quentin en Yvelines, Haute Vallée de Chevreuse et de Rambouillet Territoires, qui recouvrent ce qu'il réalisait jusqu'à présent au titre de ses missions. Selon les cas et la carte des syndicats de rivière, les propositions sont différentes et plus ou moins importantes.

	EPCI-FP sous maîtrise d'ouvrage déléguée PNRHVC	Population communes concernées (INSEE 2018)	Cotisations par EPCI	Population EPCI	Coûts par habitant sur population totale des EPCI
BASSIN VERSANT DE LA HAUTE YVETTE	CCHVC	25078	73 778 €	25632	2,88 €
	Chevreuse				
	Dampierre-en-Yvelines				
	Lévis-Saint-Nom				
	Le Mesnil-Saint-Denis				
	Milon-la-Chapelle				
	Saint-Forget				
	Saint-Lambert-des-Bois				
	Saint-Rémy-lès-Chevreuse				
	Senlisse				
	SQY	9305	10 200 €	227427	0,04 €
	Magny-les-Hameaux				
	Elancourt				
VGP	1375	12 538 €	263257	0,05 €	
CART	10643	12 044 €	77921	0,15 €	
Auffargis					
Cernay-la-Ville					
Les Essarts-le-Roi					
BASSIN VERSANT DE LA HAUTE REMARDE	CART	15091	63 993 €	77921	0,82 €
	Bonnelles				
	Bullion				
	Clairefontaine-en-Yvelines				
	La Celle les Bordes				
	Longvilliers				
	Rocheport-en-Yvelines				
	Saint-Arnoult-en-Yvelines				
Sonchamp					
TOTAL CART	25734	76 038 €	77921	0,98 €	

Les membres du Bureau ont pris connaissance de ces différentes propositions de conventionnement et ont approuvé les contenus et les montants demandés aux différentes intercommunalités. Les difficultés avec la CCHVC provenaient d'un manque d'information (malgré la proposition de réunion émise par le Parc et les documents descriptifs envoyés), et sont dissipées.

11. Maison de l'Ecomobilité : demande de financement au Conseil départemental des Yvelines

Le Parc sollicite une aide financière auprès du Département des Yvelines pour le projet de la Maison de l'Ecomobilité dans le cadre de l'appel à projets touristiques qui s'inscrit dans la stratégie de développement touristique interdépartementale avec le Département des Hauts-de-Seine.

Considérant que ce projet qui a pour vocation de :

- Valoriser l'image touristique du territoire et améliorer la qualité de l'accueil touristique.
- Faciliter l'accès à l'ensemble des propositions de loisirs et de tourisme dans le Parc.
- Développer des propositions autour du vélo (balades à vélo accompagnées, location de vélos et vélos électriques...).
- Favoriser l'usage des mobilités douces.

Celui-ci s'inscrit dans les objectifs tels que définis dans l'appel à projet et sollicite à ce titre une subvention de 66 132 € afin de permettre la réalisation pleine et entière de cet équipement innovant et unique en milieu rural yvelinois.

Les membres du Bureau autorisent le Président à répondre à cet appel à projets et a sollicité une aide financière de 66 132 € auprès du Département des Yvelines.

12. Versement aux établissements scolaires des aides accordées par l'Agence de l'eau au titre des Classes d'eau

L'AESN propose un dispositif « Classe d'eau » destiné principalement aux établissements scolaires afin de soutenir la réalisation de projets cohérents et complets sur la thématique de l'eau. Les projets sont présentés sous forme d'un dossier de candidature et, après acceptation par l'AESN, bénéficient alors d'une subvention forfaitaire de 600 €.

Le Parc est relais de ce dispositif sur son territoire (ainsi que sur celui des Villes portes) afin de promouvoir le dispositif, d'aider les enseignants à monter leur projet et de percevoir la subvention de l'AESN pour la reverser intégralement aux établissements scolaires (600 € par projet). Des interventions ainsi que le prêt de matériel pédagogique sont également proposés gratuitement aux enseignants par le service éducation du PNR.

Cette année, le jury Classe d'eau a retenu 14 projets présentés par les établissements scolaires du territoire et des Villes portes. Cette sélection va donner lieu à l'attribution d'une subvention versée au Parc par l'AESN et qui s'élèvera à 9 240 euros se décomposant comme suit :

- 8 400 euros attribués au PNR et qui seront reversés intégralement aux établissements scolaires (14 projets x 600 euros).
- 840 euros représentant 10 % de subvention supplémentaire attribuée au PNR en tant que relais du dispositif.

(A noter également que 3 projets « Classe d'eau » vont également être réalisés à Gometz-le-Châtel et bénéficient du soutien pédagogique du PNR. Gometz-le-Châtel étant commune associée, ces projets seront financés directement par l'AESN)

Liste des classes d'eau retenues :

Commune	Ecole	Niveau	Montant des subventions accordées par l'AESN via le PNR
Les Mesnuls	Primaire	TPS-PS-MS	1 200 €
		GS-CP	
Le Mesnil-Saint-Denis	Elémentaire Champmesnil	CP	1 200 €
		CP	
Gif-sur-Yvette	Maternelle La Feuillarde	PS-GS	1 800 €
		PS-GS	
		MS	
Gometz-la-Ville	Elémentaire	CP	3 000 €
		CP-CE1	
		CE2-CM1	
		CM1	
		CM2	
Rambouillet	Elementaire La Louvière	CE1	1 200 €
		CE2	
5 communes	5 écoles		Total = 8 400 €

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à reverser aux établissements scolaires les aides accordées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre des Classes d'eau.

13. Geotrek : mise en place d'une plateforme pour la randonnée dans les 4 Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France

Les 4 Parcs naturels régionaux d'Ile de France travaillent à la structuration depuis une vingtaine d'années des équipements concourant à la découverte douce de leurs territoires. L'offre proposée est aujourd'hui abondante notamment en matière de randonnée. Elle s'organise autour d'environ 100 circuits pédestres, cyclo et équestres, 30 sentiers d'interprétation et sentiers du patrimoine...

Cette offre de randonnée est actuellement promue à travers des éditions papier (fiches, topoguides). Elle est accessible sur les sites Internet et sur les applications des partenaires. La mise à disposition au public de cette offre qualifiée constitue également un enjeu pour accompagner le développement et la promotion d'une destination Parcs naturel régionaux d'Ile-de-France. Il s'agit de promouvoir et d'accompagner cette destination avec des outils et des actions qui lui donneront plus de visibilité à l'échelle des 4 Parcs.

Les membres du Bureau approuvent le projet de convention et autorisent le Président à la signer.

14. Approbation de la Charte de la zone de protection agricole, naturelle et forestière du Plateau de Saclay

L'ensemble des acteurs institutionnels du territoire (dont le Parc naturel) se sont réunis au sein d'un Comité de pilotage et se sont accordés sur la nécessité d'adopter une charte dont les objectifs sont :

- Partager une vision commune de la vocation de la ZPNAF
- Définir les types d'aménagements ou d'installations qui pourront être autorisés à se développer dans la ZPNAF
- Organiser le processus consultatif et de suivi des projets en ZPNAF

La présente charte contribue à partager une vision commune de la ZPNAF et valoriser ses différentes composantes en termes d'espace physique et de projet. La signalétique et la mobilité sont notamment deux des dimensions qui contribueront à atteindre cet objectif. La charte doit définir les objectifs poursuivis au sein de la ZPNAF pour permettre une préservation des fonctionnalités des espaces agricoles et naturels et assurer une gestion économe de ces espaces.

Le périmètre de la ZPNAF est représenté par un plan général annexé au décret du 27 décembre 2013. Ce décret délimite précisément le contour des 4115 ha de la ZPNAF qui sanctuarise cette zone en la rendant non urbanisable et illustre les usages du sol actuels en distinguant les espaces agricoles et les espaces naturels et forestiers.

Les collectivités et institutions signataires de cette charte s'engagent, pour ce qui les concerne, à en reprendre les orientations.

Le Bureau syndical approuve la Charte de la Zone de Protection Agricole, Naturelle et Forestière du Plateau de Saclay et autorise le Président à adresser la délibération portant son approbation à l'Etablissement Public d'aménagement Paris Saclay.

15. Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

L'article 15 de la loi du 5 janvier 1988 autorise à mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier jusqu'à la date du vote du Budget primitif dans la limite de 25% de crédits d'investissement du budget de l'année précédente.

Afin de permettre le mandatement des dépenses d'investissement effectuées avant le vote du budget primitif 2018, le Bureau syndical approuve les ouvertures de crédits suivants :

Chapitre	Crédits ouverts en 2017	Crédits autorisés 2018	Comptes concernés
Chapitre 20	2 760 227,39	690 056,84	2031, 2041481, 2041482, 2041581, 2041582, 2041641, 20421, 20422, 2051
Chapitre 21	416 561,59	104 129,14	2118, 2128, 2135, 2158, 2181, 2182, 2183, 2184, 2188
Chapitre 23	2 130 707,75	532 676,93	2312, 2313, 2315, 2318
Chapitre 26	40 000,00	10 000,00	266
Chapitre 27	89 581,09	22 395,27	274, 27634, 2764
Chapitre 45	544 177,56	136 044,39	45813, 45814, 45815, 45816, 45817

